

AFFAIRE N°3 - Acquisition d'un terrain de 731 m2 appartenant aux Consorts LYCURGUE, situé dans la Z.A.D. de Bellepierre.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain nu de 731 m2 cadastré section DK N°54, appartenant aux Consorts LYCURGUE et situé boulevard de la Source, à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé de Bellepierre.

Ce terrain se trouve en léger contregout du boulevard, à proximité du futur centre de quartier prévu par l'urbaniste chargé de l'étude de restructuration des Bas de Bellepierre, Son acquisition facilitera l'aménagement du secteur, permettant notamment de créer une liaison entre le boulevard, la cité S.I.D.R. de la Source et ce futur centre.

L'immeuble a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 60 000 F, ramené à 50 000 F par les Services Fiscaux, et les vendeurs m'ont fait connaître leur accord sur ce prix de 50 000 Francs par lettre du 6 Janvier.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 50 000 Francs, ainsi que des honoraires de Maîtres ZAMPIERO et TREUTENAERE, notaires associés chargés de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt, inscrit au Budget Supplémentaire de 1977, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions foncières de la Commune dans les Zones d'Aménagement Différé et la Zone d'Intervention Foncière.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Ju
Pour le Maire et par délégation
le Directeur des
finances des collectivités
locales
signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
Saint Denis, le 9/2/78
le chef de bureau délégué
S. LACOSTE